Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 022-212203087-20260605-20260605_001-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT

:- :- :- :- :- :- :- :- :-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°001_ ÉLECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS
En vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026

SÉANCE du 5 juin 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 14

Date de convocation : 2 juin 2026

Date d'affichage : 2 juin 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DANIEL Emilie, DELAUNE Hervé, DELHOMEZ Laure, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THIOULOUSE Paul, THOMAS Sylvie.

Était excusée et avait donné pouvoir : DUMONT SAINT PRIEST Pia

Hervé DELAUNE a été nommé secrétaire de séance.

Vu la circulaire ministérielle du 6 mai 2026 qui précise les modalités d'élection des délégués et suppléants qui constitueront avec les députés, sénateurs, conseillers régionaux et conseillers départementaux, le collège électoral des Côtes d'Armor.

Vu l'arrêté du 20 mai 2026 de la préfecture des Côtes d'Armor fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire.

Monsieur Le Maire précise que l'élection des sénateurs aura lieu le 27 septembre 2026 et que conformément à l'article L 284 du code électoral, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire désigne Hervé DELAUNE secrétaire du bureau de vote.

Il procède à l'appel et annonce que le quorum est atteint.

Monsieur Le Maire rappelle qu'en application de l'article R.133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 022-212203087-20260605-20260605_001-DE

Composition du bureau :

- Monsieur Le Maire – Président
- Monsieur POULARD René
- Madame BAILLY Chantal
- Monsieur THIOULOUSE Paul
- Madame BRETON Marianne

Monsieur Le Maire précise que les délégués et suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

3 conseillers ont fait savoir qu'ils se portaient candidats à l'élection des délégués :

- RAMARD Dominique
- LE GRAND Maxime
- THOMAS Sylvie

Le bureau de vote procède au dépouillement du vote et voici les résultats :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages déclarés blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Le décompte des voix

Candidats	**Nombre de voix**
Monsieur RAMARD Dominique	15
Monsieur LE GRAND Maxime	15
Madame THOMAS Sylvie	15

Les trois candidats ont accepté le mandat.

3 conseillers ont fait savoir qu'ils se portaient candidats à l'élection des suppléants.

- POULARD René
- BAILLY Chantal
- THIOULOUSE Paul

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages déclarés blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Le décompte des voix

Candidats	**Nombre de voix**
Monsieur POULARD René	15
Madame BAILLY Chantal	15
Monsieur THIOULOUSE Paul	15

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 022-212203087-20260605-20260605_001-DE

Les trois candidats ont accepté le mandat.

Monsieur Le Maire a proclamé les résultats suivants :

DELEGUES	
Monsieur RAMARD Dominique	Né le 6 septembre 1975 à Dinan
Monsieur LE GRAND Maxime	Né le 24 août 1979 à Tréguier
Madame THOMAS Sylvie	Née le 2 septembre 1977 à Léhon
SUPPLEANTS	
Monsieur POULARD René	Né le 7 mai 1955 à Saint-Juvat
Madame BAILLY Chantal	Née le 13 novembre 1958 à Dinan
Monsieur THIOULOUSE Paul	Né le 26 novembre 1993 à Clermont-Ferrand

Le Maire



Le Secrétaire de séance



Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai